

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-0253/PR/MIDI portant 'approbation des comptes prévis de l'ONED pour l'exercice 1990

n° 90-0253/PR/MIDI

Ministère

Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication

14 mars 1990

Numéro JO

n° 5 du 15/03/1990

Date du numéro

15 mars 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vu les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77 Vu l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

Vu le décret n° 87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres du gouvernement

Vu la loi n° 27/AN/83 du 3 février 1989 portant création de l'office national des Eaux de Djibouti

Vu le décret n° 83-015/PR/MI du 23 février 1983 portant statuts de l'Office national des Eaux de Djibouti

Vu la délibération n° 14 du conseil d'administration réuni en sa séance du 11 décembre 1989; : Le Conseil des Ministres en sa séance du 26 novembre 1989.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier– Sont approuvés les comptes prévisionnée LONED pour l'exercice 1990: Produits	1.284.600.000
Charges	1.203.500.000
prévisionnel après impôts	64.880.000
Resultat previsionnel	81.100.000
d'exploitation	Resultat net

Art. 2

- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Par le président de la République

HASSAN GOULED APTIDON